

Nom commercial: Cellulosum microcrist

Numéro de la matière: 062501

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Cellulosum microcrist

N° d'article 06250100

### **Identification de substance / produit**

CAS-Nr. 9004-34-6

EINECS-Nr. 232-674-9

INCI Cellulose

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

pharmacie

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

### **2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **Caractérisation chimique**

substances

### **Autres données**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

Nom commercial: Cellulosum microcrist

Numéro de la matière: 062501

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de

Nom commercial: Cellulosum microcrist

Numéro de la matière: 062501

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

précaution contre les décharges électrostatiques. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Température de stockage recommandée

Valeur env. 25 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Cellulose

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	3	mg/m <sup>3</sup>

Etablie le: 2017; Remarque: OAW; NIOSH s. 1.8.2

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards.

#### Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières

#### Protection des mains

Gants de protection  
Matériau approprié caoutchouc

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	poudre cristalline
Couleur	blanc
Odeur	inodore

#### valeur pH

Valeur	5.0	à	7.0
Concentration/H <sub>2</sub> O	110	g/l	

#### Point de fusion

Nom commercial: Cellulosum microcrist

Numéro de la matière: 062501

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

Remarque non déterminé

**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Remarque non déterminé

**Point d'éclair**

Remarque Non applicable

**inflammabilité (solide, gaz)**

Ne s'enflamme pas

**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

**Température d'inflammabilité**

Valeur 420 °C

**9.2. Autres informations****Masse volumique apparente**Valeur 0.26 à 0.31 g/cm<sup>3</sup>**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. Le produit est capable d'explosion de poussière.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Espèces	rat		
CL 50	>	5.05	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Nom commercial: Cellulosum microcrist

Numéro de la matière: 062501

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

**Corrosion/irritation cutanée**

Espèces lapin  
Remarque Aucun effet d'irritation connu.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Espèces lapin  
Remarque Aucun effet d'irritation connue

**sensibilisation**

Espèces cobaye  
Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Durée d'exposition 90 d  
Remarque Aucun

**Mutagénicité**

méthode Ames test  
Remarque négatif

**Autres données**

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)  
CL 50 > 100 % (V)  
Durée d'exposition 96 h

**Toxicité pour les daphnies**

Espèces Daphnia magna  
CL 50 > 100 % (V)  
Durée d'exposition 48 h

**Toxicité pour les algues**

CE50 > 100 % (V)  
Durée d'exposition 96 h

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Le produit est biodégradable.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Nom commercial: Cellulosum microcrist

Numéro de la matière: 062501

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

### Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.